



Département de la
DORDOGNE

Arrondissement de
NONTRON

Extrait du registre des délibérations
COMMUNAUTE DE COMMUNES
PÉRIGORD LIMOUSIN
Séance du 15 novembre 2018

2018-5-23

Lieu de réunion du Conseil :
Nantheuil

Date de la convocation et
envoi de la note de
synthèse :
05 novembre 2018

Nombre de membres :
En exercice : 38
Présents : 36
Pouvoirs : 2

Etaient présent(e)s

Mesdames : Thérèse CHASSAIN, Annick MAURUSSANE, Michèle FAURE, Isabelle HYVOZ, Céline BAUDESSON, Dominique MARCETEAU, Béatrice HAGEMAN, Bernadette LAGARDE, Nathalie GRANERI, Nicola ROBERTS, Lucienne LAUMOND,

Messieurs : Jean-Louis FAYE, Francis MARCHEIX, Claude BOST, Philippe FRANCOIS, Paul MEYNIER, Claude CAMELIAS, Francis SEDAN, Bernard VAURIAC, Didier GARNAUDIE, Jean-Patrick CHAUSSADAS, Benoit MOUTON, Pascal MAZEAUD, Jean-Marc BUISSON, Michel AUGEIX, Alain GARNAUD, Philippe LACHAUD, René (Paul) CHEVAL, Jean-Claude JUGE, Philippe BANCHIERI, Gilbert CHABAUD, Patrick FLEURAT LESSARD, Pierre-Yves COUTURIER, Michel REBIERE, Raphaël CHIPEAUX, Frédéric DESSOLAS (délégué suppléant de Marc PASCUAL).

Absents et excusés : Céline DEQUANT, Marc PASCUAL, Christiane DESPAGES

Pouvoirs : Céline DEQUANT (pouvoir à Céline BAUDESSON) – Christiane DESPAGES (pouvoir à Michèle FAURE)

M. Raphaël CHIPEAUX est désigné secrétaire de séance

Ratios promus / promouvables

Avant l'extension de territoire du Pays de Jumilhac au Thibérien, chaque collectivité avait délibéré sur les ratios.

Lors de la fusion, il n'a pas été délibéré sur le sujet.

Après discussions, le comité technique a émis un avis favorable à la proposition faite lors de la séance du 14 septembre dernier.

Tous les ratios sont fixés à 100% sauf pour la catégorie A pour le passage du grade d'attaché principal à attaché hors classe où le pourcentage est fixé à 50%.

Vu la loi n°209 du 19 février 2007 (article 35) « le nombre maximum de fonctionnaires appartenant à l'un des cadres d'emplois ou corps régis par la présente loi (...) pouvant être promus à l'un des grades d'avancement de ce cadre d'emploi ou de ce corps est déterminé par l'application d'un taux de promotion à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement de grade. Ce taux de promotion est fixé par l'assemblée délibérante après avis du comité technique paritaire.

Vu l'avis du comité technique paritaire en date du 14 septembre 2018.

Considérant que la fixation des taux de changement de grade est une prérogative du conseil communautaire,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

- **D'adopter les taux promus prouvables suivants (tableau joint en annexe)**

Le Président certifie exécutoire le présent acte compte tenu de sa publication et de sa transmission en
Sous-Préfecture

Le Président,
Bernard VAURIAC

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans les deux mois suivant sa publication.

Fait à Thiviers, le 19 novembre 2018
Le Président,

Bernard VAURIAC



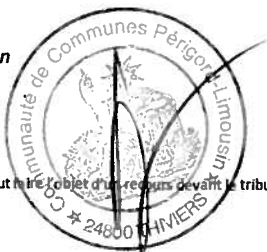
D'autoriser le Président à mettre en application la présente délibération et à signer tous les documents s'y rapportant

RATIOS

Filière	Catégorie	Cadre d'emploi	Nouveau Grade	Nouveau grade accessible	Pourcentage retenu
Administrative	C	Adjoint administratif	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 2ème classe	100
			Adjoint administratif principal 2ème classe	Adjoint administratif principal 1ère classe	100
	B	Rédacteur	Rédacteur	Rédacteur Principal 2ème classe	100
			Rédacteur Principal 2ème classe	Rédacteur Principal 1ère classe	/
	A	Attaché	Attaché	Attaché Principal	100
			Attaché Principal	Attaché Hors classe	50
Technique	C	Adjoint technique	Adjoint technique	Adjoint Tech. pcpal 2ème classe	100
			Adjoint Tech. pcpal 2ème classe	Adjoint Tech. pcpal 1ère classe	100
		Agent de maîtrise	Agent de maîtrise	Agent de maîtrise Principal	100
	B	Technicien	Technicien	Technicien pcpal 2ème classe	100
			Technicien pcpal 2ème classe	Technicien pcpal 1ère classe	/
	A	Ingénieur	Ingénieur	Ingénieur Principal	100
Ingénieur Principal			Ingénieur hors classe	/	
Animation	C	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation Pcpal 2ème classe	100
			Adjoint d'animation Pcpal 2ème classe	Adjoint d'animation Pcpal 1ère classe	100
	B	Animateur	Animateur	Animateur Principal 2ème classe	100
			Animateur Principal 2ème classe	Animateur Principal 1ère classe	/
	Educateur Jeunes Enfants	Educateur jeunes enfants	Educateur Principal jeunes enfants	/	
Culture	C	Adjoint du patrimoine	Adjoint du patrimoine	Adjoint territ. Pcpal du pat 2ème classe	/
			Adjoint territ. Pcpal du pat 2ème classe	Adjoint territ. Pcpal du pat 1ère classe	100

Le Président certifie exécutoire le présent acte compte tenu de sa publication et de sa transmission en Sous-Préfecture

Le Président,
Bernard VAURIAC



Fait à Thiviers, le 19 novembre 2018
Le Président,

Bernard VAURIAC

